



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/48/166
17 février 1994

Quarante-huitième session
Point 91 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/48/717/Add.12)]

48/166. Un agenda pour le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992,

Convaincue de la nécessité de créer un cadre général favorisant un consensus international en ce qui concerne le développement,

Résolue à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social et consciente, à cet égard, de la nécessité de raviver le rôle de l'Organisation pour ce qui est de favoriser et de promouvoir la coopération internationale aux fins du développement économique et social,

Prenant note des vues exprimées par les Etats Membres au sujet d'un agenda pour le développement,

Notant avec satisfaction que le Secrétaire général a l'intention de publier dans les premiers mois de 1994 le rapport qu'elle lui a demandé dans sa résolution 47/181,

1. Prend acte avec satisfaction de la note du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de sa résolution 47/181 1/;

1/ A/48/689.

2. Décide que les discussions prévues au niveau intergouvernemental pour examiner un agenda pour le développement et les rapports y relatifs du Secrétaire général se tiendront lors de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social et de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale;

3. Invite le Président de l'Assemblée générale, de son côté, à encourager tous les intéressés à tenir, dès que possible en 1994, de vastes discussions et un échange de vues sur un agenda pour le développement, sur la base du rapport qu'elle a demandé au Secrétaire général dans sa résolution 47/181;

4. Invite également le Président de l'Assemblée générale, pour faire en sorte que tous les intéressés soient associés à ces discussions, à engager les programmes, fonds et organismes compétents des Nations Unies, les institutions multilatérales et autres organisations pertinentes, y compris les instituts scientifiques et universitaires, à y participer pleinement ou à y présenter leurs vues;

5. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session de nouvelles recommandations, le cas échéant, comme suite à son rapport sur un agenda pour le développement, compte tenu des vues exprimées lors de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social ainsi que de celles qui auront été présentées dans le cadre des discussions tenues à l'initiative du Président de l'Assemblée générale, telles que celui-ci les aura résumées;

6. Recommande que, à sa session d'organisation pour 1994, le Conseil économique et social examine "Un agenda pour le développement" comme sujet possible pour le débat de haut niveau de sa session de fond de 1994;

7. Décide de tenir à sa quarante-neuvième session des séances plénières extraordinaires à un haut niveau, pour étudier les moyens de promouvoir un agenda pour le développement et de lui imprimer l'élan politique nécessaire;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session une question intitulée "Un agenda pour le développement".

86e séance plénière
21 décembre 1993